

Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du lundi 03 août 2020

L'an deux mille vingt et le trois août l'assemblée régulièrement convoqué le 24 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Daniel HOLZSCHERER.

Présents : 11

Sont présents : Daniel HOLZSCHERER, Stéphane SCHMIDT, Laurent WALTER, Christophe DAMBACHER, Simon SCHNEPP, Sébastien CUNY, Luc EBERHARDT, Laura BRAND, Marc HETZEL, Freddy DAMBACHER, Stéphanie HELL

Votants : 11

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 23/06/2020.

Objet : Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) - DE 2020 039

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 15/03/2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur Daniel HOLZSCHERER, Maire domicilié à PFALZWEYER 3 rue de la Scieire - dholzscherer@orange.fr - 07 86 28 89 02, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I.conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaitre au syndicat la présente décision.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 9 - Pour : 9

Objet : Décision modificative du budget lotissement - DE 2020 040

Suite au contrôle de la trésorerie, le Maire expose au Conseil Municipal que les opérations d'ordre ne sont pas équilibrés dans le budget lotissement de l'exercice 2020, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-60000.00	
7015	Ventes de terrains aménagés		-60000.00
TOTAL :		-60000.00	-60000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
3354	Etudes et prestations de services	-60000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-60000.00
TOTAL :		-60000.00	-60000.00
TOTAL :		-120000.00	-120000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 9 - Pour : 9

Objet : Contrat des agents d'entretien - DE 2020 041

Le Conseil Municipal décide de reconduire/créer les emplois suivants :

- l'année 2019/2020 ayant été perturbée, le périscolaire avant et après la classe est reconduit dans les mêmes conditions pour l'année scolaire 2020/2021 : un contrat d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe contractuel de 13.75 heures sur 10 mois pour le périscolaire aux horaires suivants : 7h30/8h30, 12h/14h, 16h15/18h30.
- afin de proposer une nouvelle activité durant le périscolaire du vendredi après l'école : un contrat d'agent vacataire de 10 mois pour des séances de d'éveil musical au tarif de 20 € voire 25 € la séance de 45 minutes.
- pour l'entretien du bâtiment mairie-écoles et ses abords : un avenant au contrat d'adjoint technique contractuel de 10 heures hebdomadaires pour passer à 9 heures hebdomadaires sur 12 mois avec l'accord de l'agent.
- afin d'entretenir les aménagements paysagers de la commune ainsi que l'intérieur et l'extérieur de la salle polyvalente : un contrat d'adjoint technique contractuel sur présentation d'un état des heures effectuées pendant 12 mois avec une période d'essai de 2 mois.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 9 - Pour : 9

Objet : Délégué CLETC - DE 2020 043

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 *nonies* C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n°6D du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de désigner Daniel HOLZSCHERER, Maire comme représentant de la Commune de PFALZWEYER à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 9 - Pour : 9

Objet : Projet rénovation et extension de la salle communale - DE 2020 044

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux de rénovation et d'extension de la salle de l'Amitié.

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise Adam Architecture de OTTERSWILLER d'un montant de **274 800 € HT** pour les travaux susvisés et de **27 400 € HT** de frais d'honoraires.

Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter les différentes subventions relatives à ce projet.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 9 - Pour : 9

Objet : Avenant au contrat - DE 2020 045

Après réflexion, l'entretien des abords du bâtiment mairie-écoles sont retirés du contrat de l'adjoint technique contractuel pour l'entretien du bâtiment mairie-écoles. Ce contrat est revu à la baisse pour être fixé à 8 h par semaine.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 9 - Pour : 9

Objet : Projet rénovation et extension de la salle communale - DE 2020 046

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux de rénovation et d'extension de la salle de l'Amitié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise Adam Architecture de OTTERSWILLER d'un montant de **274 800 € HT**, soit **329 760 € TTC** pour les travaux susvisés et de **27 400 € HT**, soit **32 880 € TTC** de frais d'honoraires.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention DETR/DSIL relative à ce projet.

Il approuve le plan de financement suivant :

- DETR	137 400.00 €
- CD 67	100 000.00 €
- Fonds propres	64 800.00 € HT, soit 125 240 € TTC

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 9 - Pour : 9